

Don d'organes et de tissus : en parler, c'est indispensable

Une conférence sur le don d'organes et de tissus a été organisée à la mairie de Vesoul. En France, 80 % des personnes interrogées sont favorables au don d'organes. Pourtant, le taux d'opposition est très important (36 %) ce qui explique la pénurie d'organes. Il faut en parler.

C'est à l'initiative l'association des familles en deuil d'un enfant (AFDE), de Patrick Thierry, son président, et d'Ingrid Caestecker, qu'une conférence sur le don d'organes et de tissus a été organisée dans la salle des conférences de la mairie de Vesoul.

Patrick Thierry a remercié l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement le corps médical de l'hôpital de Vesoul et a insisté sur le lien entre son association et le don d'organes, puis Christophe Bein, réanimateur et médecin de la coordination des prélèvements, Delphine Collardey, cadre de santé, et Laura Delloy, infirmière à cette coordination, ont expliqué au nom-

breux public l'importance de donner ses organes et ses tissus.

En France, 80 % des personnes interrogées sont favorables au don d'organes et pourtant le taux d'opposition est très important (36 %) ce qui explique la pénurie d'organes : 22 000 patients sont sur liste d'attente, 5 634 seulement sont greffés et 823 décèdent, faute d'organes disponibles parce que les personnes ne se positionnent pas de leur vivant, d'où l'importance d'en parler avec son entourage.

À Vesoul, 5 ou 6 en un an

La loi française est stricte en matière de prélèvement d'organes et celui-ci n'est possible en dehors du don de son vivant (10 %) qu'en cas de mort encéphalique très peu fréquente (à Vesoul 5 ou 6 en un an soit 1 % de l'ensemble des décès constatés) et avec toutes les précautions nécessaires à prendre avec les familles.

Le temps presse pour le prélèvement, environ 24 heures sont indispensables pour vérifier qu'aucune ma-



L'équipe de la coordination hospitalière des prélèvements et les témoins qui ont donné ou reçu un organe.

ladie ne sera transmise par l'organe implanté. De plus, la loi édicte trois principes : le don doit être gratuit, anonyme et avec un consentement présumé.

Témoignages poignants
Grâce au don d'organes, la vie reprend et les témoignages poignants livrés par deux personnes greffées et une

donneuse en sont la preuve : Patrick Lievin, greffé bipulmonaire, et Stéphane Guichebaron, greffé du cœur, ont exprimé leur gratitude envers leurs donateurs et envers les corps médicaux qui se sont multipliés pour leur sauver la vie.

Sarah Jamet, elle, lorsqu'elle a su qu'elle était compatible n'a pas hésité à donner un

rein pour sauver une vie. Tous trois interviennent régulièrement dans les établissements scolaires ou autre pour témoigner.

Le samedi 22 juin aura lieu la journée du don d'organes et des villes ou villages peuvent devenir ambassadeurs du don d'organes (350 en un an) bientôt suivies par les entreprises.